

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Régularisation foncière –
Allée des Glaises /
parcelle AS 314**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 septembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur
ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI,
Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM,
Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES,
Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA,
Madame NASRI, Madame CLECH, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame
ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER

Était absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

N° DE DOSSIER : 17 F 17

OBJET : REGULARISATION FONCIERE - ALLEE DES GLAISES / PARCELLE AS 314

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Allée des Glaises a fait l'objet de travaux d'élargissement en octobre 1990 afin de porter sa largeur de 2 à 8 mètres. A la suite de la réalisation de ces travaux, les régularisations foncières devant intervenir n'ont pu être réalisées. C'est notamment le cas d'un reliquat d'une superficie de 28 m² de la parcelle AS 314 située allée des Glaises qui, bien que constituant une partie de l'assiette de la voie publique, appartient toujours aux particuliers, propriétaires du terrain.

Afin de régulariser cette situation, la Ville a proposé l'échange de la parcelle AS 2217 lui appartenant. Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 21 m² tout en longueur et contigüe à la parcelle AS 314 dont Monsieur BJEGOVIC s'est porté acquéreur. La Ville envisage cette transaction sous la forme d'un échange sans soulte. Par courrier en date du 22 avril 2017, Monsieur BJEGOVIC a fait part de son accord sur le principe et les conditions de cette acquisition.

La Ville a donc sollicité l'avis de France Domaine, qui par retour de courrier en date du 29 mai 2017, a estimé la valeur vénale du bien à 108 euros le mètre carré.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'échange foncier sans soulte envisagé des parcelles AS 2217 (21 m²) et AS 314 pour partie (28 m²), sises allée des Glaises.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

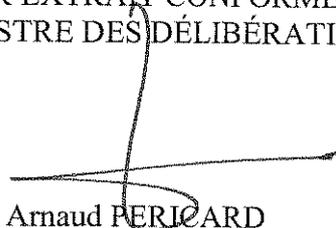
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

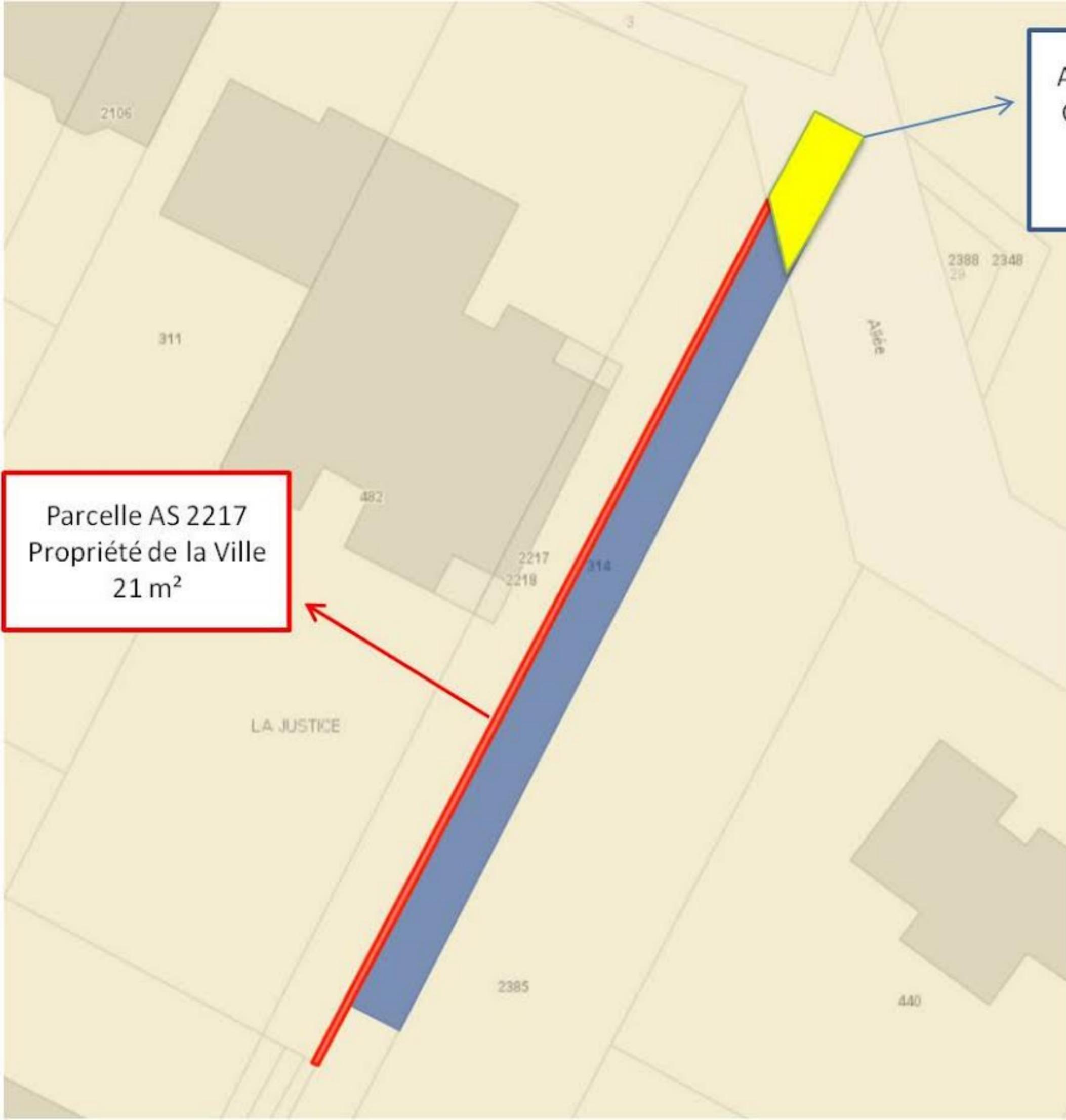
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'échange sans soulte des parcelles sises Allée des Glaises, cadastrées AS 2217 pour 21 m² et AS 314 pour 28 m² tel que susmentionné et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye



Aménagement de l'allée des Glaises Empiètement de 28 m² sur la parcelle AS 314 propriété de Mr Bjegovic

Parcelle AS 2217
Propriété de la Ville
21 m²